



Temps de travail non rémunéré

Par **guisop62**, le **14/06/2014** à **10:05**

Bonjour,rnrnJe suis agent de maitrise echelon 5 niv 1 dans une entreprise soumise à la convention collective de la metallurgie du pas de calais ouest.rnMon supérieur hierarchique veut m'imposer d'arriver 10 minutes avant mon équipe et de repartir au minimum 15 minutes après mes équipes sans que ce temps de travail supplémentaire soit rémunéré ou récupéré.rnIl invoque le fait que ce temps de travail supplémentaire fait partie de notre fonction.rnrnEn a t-il le droit ?rnrnMerci pour vos réponses.

Par **moisse**, le **14/06/2014** à **17:42**

Bonsoir,rn[citation]Il invoque le fait que ce temps de travail supplémentaire fait partie de notre fonction. [/citation]rnC'est de l'enfumage.rnCe temps n'existe pas même pour les cadres, même pour les contrats de travail au forfait, s'il est gratuit ou non compensé.rnMais traditionnellement le Chef est censé en faire un peu plus que ses subordonnés par amour du travail, de la boîte et de son employeur chéri.